

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale
des Dynamiques Sociales

WWW.MESRIDS.ORG
SEPTEMBRE – OCTOBRE 2026
KINSHASA-R.D.C

MECANISMES DE MOBILISATION DES RECETTES PUBLIQUES A LODJA : performance, contraintes et perspectives d'optimisation de 2018 à 2025

par

Ben King OKOKO OKITANDJATE

*Chef de Travaux, Université de Lodja
Doctorant en Sciences Politiques et Administratives,
Université de Kinshasa*

EMILE SENG MULEDI

*Chef de Travaux, Université de Lodja
Apprenant en DEA en Sciences Economiques et de Gestion,
Université Pédagogique Nationale*

Résumé

Cette étude analyse les mécanismes de mobilisation des recettes fiscales et non fiscales à Lodja, dans la province du Sankuru, de 2018 à 2025. Elle cherche à déterminer l'évolution des recettes mobilisées, les écarts entre prévisions et réalisations ainsi que les contraintes qui affectent le rendement des régies financières locales. L'étude repose sur une approche quantitative, descriptive et comparative. Les données administratives de la Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations (DGRAD en sigle) et de la Direction générale des impôts (DGI en sigle) ont été complétées par une enquête menée auprès de 40 agents impliqués dans la mobilisation des recettes.

Les résultats obtenus montrent que le taux de réalisation de la DGRAD est passé de 95,18 % en 2018 à 43,21 % en 2025. La DGI présente une évolution irrégulière, avec des taux allant de 23,37 % en 2020 à 188,84 % en 2022, avant de retomber à 30,7 % en 2025. Les principales contraintes identifiées sont l'insuffisance du contrôle, la prédominance du secteur informel, l'incivisme fiscal, l'ingérence politique, le manque d'équipements et la faible motivation des agents. L'étude recommande la numérisation des opérations, l'actualisation du répertoire des contribuables, la rationalisation des assignations, le renforcement du contrôle et l'amélioration de la transparence dans l'utilisation des recettes.

Mots-clés : mobilisation des recettes, fiscalité locale, recettes non fiscales, décentralisation fiscale, DGRAD, DGI.

Abstract

This study analyzes public revenue mobilization mechanisms in Lodja, Sankuru Province, from 2018 to 2025. It examines revenue trends, gaps between budget targets and actual collections, and the constraints affecting the performance of local revenue administrations. The study adopts a quantitative, descriptive, and comparative approach. Administrative data from the General Directorate of Administrative, Judicial, State-Owned Property and Participation Revenue (DGRAD) and the General Directorate of Taxes (DGI) were supplemented by a survey of 40 officers involved in revenue collection.

The results show that DGRAD's collection rate decreased from 95.18% in 2018 to 43.21% in 2025. DGI's performance was highly unstable, ranging from 23.37% in 2020 to 188.84% in 2022, before falling to 30.7% in 2025. The main constraints include inadequate tax control, the predominance of the informal sector, poor tax compliance, political interference, inadequate equipment, and low staff motivation. The study recommends digitizing collection procedures, updating the taxpayer register, setting realistic revenue targets, strengthening tax control, and improving transparency in the use of public revenue.

Keywords : revenue mobilization, local taxation, non-tax revenue, fiscal decentralization, DGRAD, DGI.

INTRODUCTION

La mobilisation des ressources internes constitue une condition essentielle de l'autonomie financière des provinces et des entités territoriales décentralisées. En République démocratique du Congo, la décentralisation reconnaît aux provinces et aux entités territoriales certaines compétences fiscales et financières. Toutefois, l'exercice effectif de ces compétences reste limité par la faiblesse des administrations fiscales, l'étroitesse des assiettes déclarées, la prédominance de l'économie informelle et l'insuffisance de la traçabilité des opérations.

Lodja constitue le principal centre économique de la province du Sankuru. Son économie repose notamment sur le commerce, l'agriculture, les services, les activités de transport et plusieurs activités informelles. Cette diversité devrait générer des ressources fiscales et non fiscales capables de contribuer au financement des services publics. Pourtant, les recettes effectivement mobilisées demeurent généralement inférieures aux prévisions budgétaires.

Cette situation met en évidence un écart entre le potentiel économique de Lodja et les recettes effectivement captées par les régies financières. Elle soulève également la question de la qualité des prévisions budgétaires. Une diminution du taux de réalisation peut résulter d'une baisse du recouvrement, mais aussi d'une augmentation excessive des assignations sans élargissement correspondant de l'assiette fiscale. L'analyse doit ainsi distinguer la progression nominale des encaissements de la performance mesurée par rapport aux objectifs.

La question principale de cette étude est formulée comme suit : *pourquoi les mécanismes de mobilisation des recettes fiscales et non fiscales à Lodja ne permettent-ils pas de capter efficacement les recettes potentielles ?* Cette question conduit à examiner quatre dimensions : l'évolution des recettes, les écarts entre prévisions et réalisations, les facteurs de fuite et les mesures susceptibles d'améliorer le rendement des régies. L'objectif général de cette étude est donc d'évaluer la performance des mécanismes de mobilisation des recettes publiques à Lodja entre 2018 et 2025.

L'étude poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- analyser l'évolution des prévisions et des réalisations de la DGRAD et de la DGI ;
- mesurer les écarts annuels et les taux de réalisation ;
- identifier les principales contraintes institutionnelles, techniques et comportementales ;
- proposer des mécanismes d'amélioration adaptés au contexte de Lodja.

La dissertation est structurée en quatre parties. La première expose le cadre analytique. La deuxième présente la méthodologie. La troisième analyse les résultats. La quatrième discute les résultats et formule des recommandations opérationnelles.

1. CADRE ANALYTIQUE DE LA MOBILISATION DES RECETTES DECENTRALISEES

1.1. Mobilisation des recettes et décentralisation fiscale

La décentralisation fiscale désigne le transfert de certaines responsabilités budgétaires et fiscales du pouvoir central vers les niveaux infranationaux. Elle implique, dans sa forme la plus complète, que les autorités locales disposent de ressources propres, participent à la détermination de certaines assiettes et de certains taux, organisent le recouvrement et rendent compte de l'utilisation des fonds collectés.

L'autonomie fiscale ne signifie cependant pas l'indépendance complète des administrations locales. Elle suppose une articulation entre les compétences du pouvoir central, celles des provinces et celles des entités territoriales décentralisées. La qualité de cette articulation dépend de la clarté des textes, de la répartition des actes générateurs, de la coordination des régies et de l'existence de mécanismes de contrôle.

Une fiscalité décentralisée efficace doit établir un lien perceptible entre les prélèvements supportés par les contribuables et les services publics financés. Lorsque ce lien n'est pas visible, la confiance envers l'administration diminue et le paiement est davantage perçu comme une contrainte que comme une contribution au développement local.

1.2. Principes d'une mobilisation efficace

La performance d'un système de mobilisation peut être appréciée à partir de six principes.

La *neutralité* signifie que l'impôt ne doit pas provoquer de distorsions économiques disproportionnées. L'*efficacité* suppose que les recettes soient mobilisées avec un coût administratif raisonnable. L'*équité* exige un traitement comparable des contribuables placés dans des situations similaires. La *simplicité* implique des règles compréhensibles, des procédures accessibles et des obligations clairement définies.

La *gérabilité* renvoie à la capacité de l'administration à identifier les contribuables, établir les droits, contrôler les déclarations et recouvrer les créances. Enfin, la *stabilité* signifie que la ressource doit produire des recettes relativement prévisibles malgré les variations de l'activité économique.

À Lodja, ces principes sont affectés par des procédures manuelles, un répertoire incomplet des contribuables, une économie informelle importante et des moyens logistiques insuffisants, renseignent nos enquêtes. La mobilisation ne dépend donc pas uniquement de l'existence juridique des impôts et taxes. Elle dépend surtout de la capacité à transformer les actes générateurs en recettes effectivement versées et comptabilisées.

1.3. Chaîne de mobilisation et risques de fuite

La mobilisation des recettes repose sur une chaîne comprenant l'identification du contribuable, la constatation du fait générateur, la liquidation du droit, l'ordonnancement, le paiement, le recouvrement, la comptabilisation et le contrôle. Une faiblesse à l'une de ces étapes peut entraîner une perte.

Les risques de fuite peuvent notamment provenir :

- de l'absence d'identification de certaines activités imposables ;
- de la sous-déclaration des bases ;
- de la liquidation incorrecte des droits ;
- des paiements en espèces insuffisamment tracés ;
- de la collusion entre agents et contribuables ;
- de l'ingérence d'acteurs politiques ou coutumiers ;
- du défaut de rapprochement entre notes de perception et versements ;
- de l'insuffisance du contrôle a posteriori.

Dans une économie où les activités informelles dominent, le simple relèvement des taux ou des assignations ne garantit pas une augmentation proportionnelle des recettes. L'amélioration du rendement exige d'abord une meilleure connaissance de l'assiette et une réduction des possibilités de fuite.

2. METHODOLOGIE

2.1. Approche et champ de l'étude

Cette recherche adopte une approche quantitative, descriptive et comparative. Elle porte sur les mécanismes de mobilisation des recettes fiscales et non fiscales à Lodja entre 2018 et 2025.

L'analyse quantitative mesure les prévisions, les réalisations, les écarts et les taux de réalisation. L'analyse descriptive caractérise les contraintes rencontrées. La comparaison met en parallèle l'évolution de la DGRAD et celle de la DGI.

2.2. Sources des données

L'étude exploite deux catégories de données. Les données administratives proviennent des services de recouvrement de la DGRAD/Lodja et du Centre d'impôts synthétique de la DGI/Lodja. Elles couvrent les prévisions et les réalisations annuelles de 2018 à 2025.

Les données d'enquête proviennent de 40 agents intervenant dans la mobilisation des recettes. Les questions ont porté sur les obstacles au recouvrement, les sources de fuite, les facteurs de dysfonctionnement et les stratégies d'amélioration.

L'échantillon est un échantillon raisonné de disponibilité. Il ne constitue pas un échantillon probabiliste de l'ensemble des contribuables de Lodja. Les résultats d'opinion décrivent donc la perception des agents enquêtés et ne peuvent être généralisés sans prudence à toute la population.

2.3. Indicateurs

Le taux de réalisation est calculé comme suit :

$$Tr = (R / P) \times 100$$

où Tr représente le taux de réalisation, R les recettes réalisées et P les prévisions budgétaires.

L'écart budgétaire est obtenu par :

$$E = R - P$$

Un écart négatif indique une sous-réalisation, tandis qu'un écart positif indique un dépassement des prévisions.

L'évolution d'une année à l'autre est mesurée par :

$$g_t = [(R_t - R_{t-1}) / R_{t-1}] \times 100$$

où g, désigne le taux de croissance des réalisations entre deux années consécutives.

2.4. Limites méthodologiques

Les données présentent plusieurs limites. Premièrement, les montants sont principalement exprimés en francs congolais courants. Leur augmentation peut donc refléter l'inflation ou la dépréciation monétaire plutôt qu'une progression réelle.

Deuxièmement, certaines lignes des tableaux administratifs comportent des incohérences arithmétiques ou typographiques. Pour l'analyse, les écarts et pourcentages ont été recalculés à partir des prévisions et réalisations déclarées.

Troisièmement, l'utilisation du taux de change comme déflateur ne remplace pas un indice général des prix. Il permet seulement une approximation monétaire. Enfin, les données de 2025 doivent être interprétées avec prudence parce qu'elles ne couvrent pas un exercice définitivement clôturé.

3. RESULTATS

3.1. Performance de la DGRAD/Lodja

Le tableau 1 présente l'évolution des prévisions et des réalisations de la DGRAD entre 2018 et 2025.

Tableau 1. Prévisions et réalisations de la DGRAD/Lodja, 2018-2025

Année	Prévisions (FC)	Réalisations (FC)	Écart (FC)	Taux
2018	128 830 400,00	122 626 300,00	-6 204 100,00	95,18 %
2019	130 560 420,00	118 630 450,00	-11 929 970,00	90,86 %
2020	134 536 430,00	119 430 300,00	-15 106 130,00	88,77 %
2021	139 000 040,00	126 430 180,00	-12 569 860,00	90,96 %
2022	142 000 000,00	131 541 150,00	-10 458 850,00	92,63 %
2023	210 118 209,00	150 898 750,00	-59 219 459,00	71,82 %
2024	600 416 968,00	314 815 600,00	-285 601 368,00	52,43 %
2025	823 842 986,29	356 022 878,74	-467 820 107,55	43,21 %

Source : données administratives de la DGRAD/Lodja ; calculs des auteurs.

Les réalisations nominales passent de 122,63 millions de FC en 2018 à 356,02 millions en 2025. Elles ont donc presque triplé. Pourtant, le taux de réalisation diminue de 95,18 % à 43,21 %. Ce contraste montre que la baisse de performance relative ne correspond pas à une baisse absolue des encaissements nominaux.

La rupture apparaît à partir de 2023. Les prévisions augmentent de 142 millions de FC en 2022 à 210,12 millions en 2023, puis à 600,42 millions en 2024 et 823,84 millions en 2025. Les réalisations augmentent également, mais moins rapidement. Le recul du taux de réalisation résulte donc largement d'une croissance des assignations plus rapide que celle du recouvrement.

Tableau 2. Croissance annuelle des réalisations de la DGRAD

Année	Réalisations (FC)	Croissance annuelle
2018	122 626 300,00	-
2019	118 630 450,00	-3,26 %
2020	119 430 300,00	0,67 %
2021	126 430 180,00	5,86 %
2022	131 541 150,00	4,04 %
2023	150 898 750,00	14,72 %
2024	314 815 600,00	108,63 %
2025	356 022 878,74	13,09 %

Source : calculs des auteurs.

La croissance nominale la plus importante intervient en 2024, avec 108,63 %. Cette hausse ne suffit cependant pas à atteindre l'assignation, laquelle a augmenté de 185,75 % entre 2023 et 2024. La fixation des objectifs apparaît ainsi comme un déterminant majeur du taux de réalisation.

Sur l'ensemble de la période, les prévisions cumulées atteignent environ 2,309 milliards de FC et les réalisations 1,440 milliard. Le taux cumulé de réalisation est donc proche de 62,37 %, pour un déficit cumulé de 868,91 millions de FC.

3.2. Performance de la DGI/Lodja

La DGI présente une trajectoire plus instable.

Tableau 3. Prévisions et réalisations de la DGI/Lodja, 2018-2025

Année	Prévisions (FC)	Réalisations (FC)	Écart recalculé (FC)	Taux recalculé
2018	224 063 182,94	69 832 982,00	-154 230 200,94	31,17 %
2019	152 787 751,88	58 869 058,06	-93 918 693,82	38,53 %
2020	266 048 500,22	62 185 368,77	-203 863 131,45	23,37 %
2021	119 200 000,00	104 961 427,00	-14 238 573,00	88,05 %
2022	91 800 000,00	173 355 375,00	81 555 375,00	188,84 %
2023	112 800 000,00	198 678 122,15	85 878 122,15	176,13 %
2024	188 286 599,12	134 849 652,24	-53 436 946,88	71,62 %
2025	358 816 651,32	110 397 510,36	-248 419 140,96	30,77 %

Source : données administratives de la DGI/Lodja ; écarts et taux recalculés par les auteurs.

Les taux de réalisation sont faibles entre 2018 et 2020. Une amélioration nette apparaît en 2021, suivie de dépassements importants en 2022 et 2023. La performance diminue ensuite à 71,62 % en 2024 et 30,77 % en 2025.

Les dépassements de 2022 et 2023 peuvent avoir plusieurs significations. Ils peuvent refléter une amélioration effective du recouvrement, mais aussi des prévisions initiales sous-évaluées. Inversement, la contre-performance de 2025 est associée à une forte hausse de la prévision, passée de 188,29 millions en 2024 à 358,82 millions en 2025, alors que les réalisations ont diminué.

Sur l'ensemble de la période, les prévisions cumulées de la DGI sont d'environ 1,514 milliard de FC et les réalisations atteignent 913,13 millions. Le taux cumulé est proche de 60,3 %. Ce résultat global est voisin de celui de la DGRAD, malgré des trajectoires annuelles très différentes.

3.3. Comparaison des deux régions

Tableau 4. Synthèse comparative sur la période 2018-2025

Indicateur	DGRAD	DGI
Prévisions cumulées	2 309 305 453,29 FC	1 513 802 685,48 FC
Réalisations cumulées	1 440 395 608,74 FC	913 129 495,58 FC
Écart cumulé	-868 909 844,55 FC	-600 673 189,90 FC
Taux cumulé	62,37 %	60,32 %
Meilleur taux annuel	95,18 % en 2018	188,84 % en 2022
Plus faible taux annuel	43,21 % en 2025	23,37 % en 2020

Source : calculs des auteurs.

La DGRAD présente une performance relativement stable jusqu'en 2022, puis un recul continu. La DGI affiche une plus grande volatilité, avec des périodes de sous-réalisation prononcée et deux exercices de dépassement.

Les deux régies enregistrent cependant une dégradation en 2025. Cette convergence suggère l'existence de contraintes communes : faiblesse du tissu formel, insuffisance du contrôle, difficultés logistiques et hausse des assignations. Elle souligne aussi la nécessité d'une meilleure coordination entre services fiscaux.

3.4. Facteurs expliquant la faible mobilisation

Les réponses des agents permettent de hiérarchiser plusieurs contraintes.

Tableau 5. Principales perceptions des agents enquêtés

Dimension	Réponse dominante	Fréquence	Pourcentage
Cause de la sous-mobilisation	Insuffisance du contrôle	26	65 %
Source des fuites	Secteur informel dominant	20	50 %
Deuxième source des fuites	Faiblesse du contrôle fiscal	18	45 %
Facteur de dysfonctionnement	Incivisme fiscal	18	45 %
Deuxième facteur	Secteur informel	15	37,5 %
Stratégie privilégiée	Mesures préventives et répressives	22	55 %
Type de recettes jugé dominant	Recettes non fiscales	30	75 %

Source : enquête de terrain auprès de 40 agents.

L'insuffisance du contrôle arrive en tête des causes de sous-mobilisation, avec 65 % des réponses. Le secteur informel est cité comme principale source de fuite par 50 % des répondants. L'incivisme fiscal est considéré comme le premier facteur comportemental par 45 % des agents. Ces résultats mettent en évidence trois groupes de contraintes.

Les *contraintes institutionnelles* concernent l'ingérence politique, la coordination insuffisante des services, l'inadéquation des assignations et la faiblesse de la redevabilité.

Les *contraintes techniques* portent sur l'absence d'outils informatiques, l'insuffisance des moyens de déplacement et de communication, la tenue incomplète des fichiers et le recours aux procédures manuelles.

Les *contraintes comportementales* comprennent l'incivisme fiscal, la sous-déclaration, la corruption, la collusion et la défiance des contribuables envers les agents.

3.5. Conditions de travail des agents

Les conditions de travail influencent également le rendement administratif. Parmi les agents interrogés, 75 % déclarent être pris en charge par l'État, mais aucun ne déclare percevoir régulièrement son salaire dans un délai d'un mois. Par ailleurs, 62,5 % se disent insatisfaits de leur rémunération.

La faible rémunération ne suffit pas à expliquer la sous-mobilisation. Elle peut toutefois réduire la motivation, accroître l'absentéisme et créer un environnement favorable aux pratiques informelles. Une politique d'amélioration du rendement doit ainsi combiner rémunération, contrôle interne et sanctions effectives.

4. DISCUSSION

4.1. Une hausse nominale qui masque une dégradation relative

Le premier enseignement est que la DGRAD mobilise davantage de recettes en valeur nominale en 2025 qu'en 2018. Il serait donc inexact d'affirmer que ses recettes ont constamment diminué. La dégradation concerne principalement le rapport entre les encaissements et les objectifs fixés.

La distinction entre niveau de recettes et taux de réalisation est fondamentale. Une régie peut augmenter ses encaissements tout en affichant un taux inférieur lorsque les assignations progressent plus vite. Les assignations doivent donc être fondées sur une estimation documentée du potentiel fiscal, et non uniquement sur une majoration administrative des objectifs antérieurs.

4.2. Des prévisions insuffisamment calibrées

Les données de la DGRAD montrent une très forte augmentation des prévisions à partir de 2024. La DGI connaît, au contraire, des dépassements importants en 2022 et 2023. Ces deux situations indiquent un problème commun de calibrage.

Une prévision trop élevée crée artificiellement une sous-performance, décourage les agents et rend l'évaluation moins crédible. Une prévision trop faible produit des dépassements spectaculaires sans nécessairement traduire une performance exceptionnelle. La qualité de la programmation budgétaire doit donc devenir un indicateur de gouvernance.

Une méthode réaliste devrait combiner les réalisations historiques, le nombre de contribuables actifs, l'évolution des actes générateurs, les changements réglementaires, l'inflation et les événements économiques locaux.

4.3. Informalité et faiblesse du contrôle

La prépondérance du secteur informel limite la capacité des régies à identifier les assujettis, apprécier les bases et suivre les paiements. L'informalité n'est cependant pas seulement un comportement de refus. Elle résulte aussi du coût de la formalisation, de la complexité des démarches, de l'insuffisance des services administratifs et de la faible perception des avantages liés à l'enregistrement.

La réponse ne peut donc pas être exclusivement répressive. Elle doit associer simplification, sensibilisation, accompagnement et contrôle ciblé. La mise en place d'un identifiant local unique et d'un régime simplifié pour les petits opérateurs permettrait d'élargir progressivement l'assiette.

4.4. Le civisme fiscal dépend de la confiance

L'incivisme fiscal est fréquemment présenté comme une cause autonome. Or, il peut aussi être la conséquence d'une faible confiance envers les institutions. Lorsque les contribuables ne perçoivent pas l'utilisation des recettes, ils sont moins disposés à s'acquitter volontairement de leurs obligations.

Le civisme fiscal exige donc une réciprocité institutionnelle. Les autorités devraient publier périodiquement les montants mobilisés, les affectations et les services financés. Cette transparence peut renforcer le lien entre paiement et bénéfice collectif.

4.5. La numérisation comme mécanisme de sécurisation

L'absence d'outils informatiques entretient les risques d'erreur, de double taxation et de détournement. La numérisation devrait couvrir l'ensemble de la chaîne : identification, liquidation, émission de la note de perception, paiement, quittance, rapprochement bancaire et reporting.

La technologie ne constitue cependant pas une solution isolée. Un système numérique implanté sans connexion fiable, sans formation et sans contrôle des accès peut reproduire les faiblesses existantes. La modernisation doit donc être progressive et adaptée aux conditions locales.

5. RECOMMANDATIONS OPERATIONNELLES

5.1. Construire un fichier unique des contribuables

La DGRAD, la DGI et les services provinciaux devraient harmoniser leurs répertoires. Chaque contribuable ou activité devrait disposer d'un identifiant unique relié à sa localisation, son secteur d'activité et ses obligations. Une campagne annuelle de recensement permettrait d'actualiser ce fichier.

5.2. Rationaliser les assignations

Les prévisions devraient reposer sur des critères vérifiables :

- réalisations des trois derniers exercices ;
- évolution du nombre de contribuables actifs ;
- modifications de la nomenclature fiscale ;
- inflation et variation du niveau d'activité ;
- fermetures ou installations d'entreprises ;
- capacité réelle des services de recouvrement.

Les écarts importants devraient faire l'objet d'une note explicative et d'une révision périodique.

5.3. Sécuriser la chaîne de paiement

Le paiement direct auprès des institutions financières ou par voie électronique devrait être privilégié. Les paiements en espèces entre les mains des agents doivent être limités. Chaque note de perception devrait porter un numéro unique vérifiable et être rapprochée automatiquement du paiement correspondant.

5.4. Renforcer le contrôle fondé sur le risque

Le contrôle ne doit pas être uniforme. Les services devraient cibler les secteurs présentant les risques les plus élevés de sous-déclaration ou de fuite. Les marchés, transports, activités foncières, carrières, commerce et services urbains peuvent faire l'objet de cartographies spécifiques.

5.5. Professionnaliser les agents

La formation devrait porter sur la fiscalité, la comptabilité publique, le contrôle, l'utilisation des outils numériques et l'éthique. La mécanisation des agents temporaires doit être accompagnée d'une clarification des fonctions et d'une évaluation des performances.

5.6. Réduire les ingérences

Toute exonération ou intervention affectant une créance publique devrait être écrite, motivée et fondée sur un texte. Les instructions verbales et les exemptions liées à l'influence politique ou coutumière devraient être formellement interdites et sanctionnées.

5.7. Renforcer le civisme et la redevabilité

Les campagnes de sensibilisation doivent expliquer les obligations, les taux, les échéances et les voies de recours. En parallèle, les autorités doivent publier des rapports simplifiés sur les recettes et leur utilisation. Le civisme fiscal ne peut être durable sans transparence budgétaire.

CONCLUSION

Cette étude a évalué les mécanismes de mobilisation des recettes fiscales et non fiscales à Lodja entre 2018 et 2025. Les résultats montrent une sous-réalisation globale dans les deux principales régions étudiées. La DGRAD atteint un taux cumulé d'environ 62,4 %, tandis que celui de la DGI est proche de 60,3 %.

La DGRAD enregistre une progression nominale de ses recettes, mais son taux de réalisation chute de 95,18 % en 2018 à 43,21 % en 2025. Cette évolution résulte en grande partie de la hausse rapide des assignations. La DGI présente une trajectoire plus volatile, avec une sous-réalisation marquée entre 2018 et 2020, des dépassements en 2022 et 2023, puis un nouveau recul en 2024 et 2025.

Les contraintes ne relèvent pas d'un seul facteur. Elles associent l'insuffisance du contrôle, la prédominance de l'économie informelle, l'incivisme fiscal, les ingérences politiques, la faiblesse des équipements, les lacunes des fichiers et les conditions de travail des agents. En conséquence, une politique fondée uniquement sur les sanctions ou l'augmentation des assignations ne peut suffire.

L'amélioration durable de la mobilisation nécessite une stratégie intégrée reposant sur la connaissance de l'assiette, la qualité des prévisions, la numérisation, la traçabilité des paiements, la professionnalisation des agents et la transparence dans l'utilisation des recettes. La mobilisation fiscale doit être conçue non seulement comme une opération de prélèvement, mais aussi comme une relation de confiance entre l'administration et les contribuables.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOKASOLA, Y., NGWAKOYO, E. J., SAHGAL, G. et VAN DEN BOOGAARD, V. (2025), *Informality, Tax, and Markets in Kinshasa: Everyday Realities and Resistance*, ICTD Working Paper, no 224.
- BOUVIER, M. et al. (2013), *Finances publiques*, 12e édition, Paris, LGDJ.
- BUABUA WA KAYEMBE, M. (1991), *Traité de droit fiscal zaïrois*, Kinshasa, Presses universitaires du Zaïre.
- FJELDSTAD, O.-H., CHAMBAS, G. et BRUN, J.-F. (2014), *Local Government Taxation in Sub-Saharan Africa: A Review and an Agenda for Research*, Bergen, Chr. Michelsen Institute.
- KOLA GONZE, R. (2017), *Cours de droit fiscal*, Kinshasa, Université Pédagogique Nationale.
- MABIALA-UMBA (2004), *Fiscalité à l'époque contemporaine*, Kinshasa, Griged.
- ONGO NKOA, B. E. et YOUNDA, D. U. (2022), « L'urbanisation accroît-elle l'assiette fiscale locale dans un contexte de décentralisation en Afrique subsaharienne ? », *Région et Développement*, no 55, pp. 93-111.
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (2006), *Constitution du 18 février 2006*, telle que modifiée à ce jour.

- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (2013), *Ordonnance-loi no 13/003 du 23 février 2013 portant réforme des procédures relatives à l'assiette, au contrôle et aux modalités de recouvrement des recettes non fiscales*.
- TROTABAS, L. (1993), *Droit fiscal*, 8e édition, Paris, Dalloz.
- VERHOEVE, N. (1984-1985), *Science des impôts*, Kinshasa, École nationale des finances.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reyhler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSN : 2790-3095 (impr.)
N° ISSN : 2790-3109 (ligne)

